

& Famille & Travail

Nous voulons des progrès!

Une campagne de la Communauté de négociation
du personnel de la Confédération:
APC | SSP | Garanto | APfedpol



Newsletter 1 | 04.09.2018

La dernière enquête auprès du personnel l'a bien montré : **pour beaucoup d'employé-e-s fédéraux, concilier travail et assistance aux proches est une source de stress.** Dans de telles situations, l'administration fédérale ne devrait pas opposer d'obstacles aux membres de son personnel, mais plutôt leur faciliter l'accomplissement de ces tâches, car les employeurs ont eux aussi tout à gagner d'un bon équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Toutefois, si l'on souhaite éviter que la flexibilité en matière d'organisation du travail ne devienne un piège, il est important d'aménager de plus grandes marges de manœuvre et d'offrir une véritable liberté aux employé-e-s.

La CNPC, à laquelle sont affiliées l'APC, Garanto, le SSP et APfedpol, lance aujourd'hui une campagne dans ce but et présentera au Conseil fédéral des revendications concrètes qui devraient déboucher sur diverses adaptations du droit du personnel.



Votre avis nous intéresse! Quelles revendications* vous semblent les plus importantes?

Parmi les revendications, veuillez choisir celles qui vous semblent les plus importantes (trois au minimum). Nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à notre enquête : <https://fr.surveymonkey.com/r/V2NNJGC>.



Save the date!

Ces revendications feront l'objet d'une discussion avec le **conseiller fédéral Ueli Maurer le 28 novembre**, à 18h00 lors d'une rencontre organisée par la CNPC à l'hôtel Kreuz de Berne.

Nous restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour un entretien.

**Voir au verso*

Campagne *famille & travail* | Nos revendications



1. Un congé payé pour tâches d'assistance pouvant durer **jusqu'à quatre mois** afin de permettre de prendre soin d'un parent malade.
2. **Un congé parental de deux mois en complément des congés maternité et paternité payés**, avec une participation de l'administration fédérale calculée en fonction de la perte de salaire.
3. **Une plus grande flexibilité en matière de temps de travail** pour les employé-e-s devant assurer un devoir d'assistance : augmentation du nombre d'heures manquantes autorisées.
4. La possibilité **de réduire leur taux d'occupation à 60%** pour tous les employé-e-s, y compris celles et ceux qui n'ont pas d'enfant.
5. **La mise au concours de tous les postes à 80-100%** ; en principe, plus aucune mise au concours de poste uniquement à plein temps.
6. **Le droit pour tous les employé-e-s de pouvoir reprendre une activité à plein temps après une réduction temporaire de leur taux d'occupation** avec, lorsque cela n'est pas possible, l'obligation pour l'employeur de justifier cette impossibilité.
7. **La création de postes temporaires en remplacement lors de congés maternité** ou d'autres absences prolongées.
8. **La possibilité pour les employé-e-s de travailler à domicile et la prise en compte du temps de déplacement** depuis la maison comme temps de travail lorsque le collaborateur ou la collaboratrice l'utilise comme tel.

Nous voulons des progrès !



Page de la campagne :

<https://garantonew.incms.net/fr/home/famille-travail/>